

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

-----

**COMMUNE  
DE  
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Géraldine PINSON LERAY, Maire de MARSAC-SUR-DON.

**DATE DE CONVOCATION** : 15/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 17

REPRÉSENTÉS : 2

ABSENTS : 0

VOTANTS : 19

**PRÉSENTS** : Mme PINSON LERAY Géraldine, Maire, M. POUPARD Dominique, Mme CLAVIER Hélène, M. Baptiste GRATON, Mme MARTIN Claudia, M. LUCAS David, M. CROCHARD Daniel, M. AMOSSÉ David, Mme HATON Christèle, Mme MATHELIER MONNIER Rozane, Mme PERRIGAUD Véronique, M. PROVOST Dominique, Mme ROMÉ Lise, Mme SALMON Karen, Mme TESSIER Brigitte, M. TISSOT Yves.

**REPRÉSENTÉS** : M. DEFEBVRE Alexandre (*pouvoir à M. POUPARD Dominique*), M. GAIGEARD Dominique (*pouvoir à Mme PINSON-LERAY Géraldine*),

**ABSENTS** :

**ARRIVÉE TARDIVE** : Mme TEMPLÉ Noémie est arrivée à vingt heures quatre minutes et a pris part à l'ensemble des délibérations

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. TISSOT Yves

**2026\_34 – Vote du budget primitif 2026 – Budget Annexe Assainissement**

**Vu** les articles L. 2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes de l'année, est voté avant le 30 avril de l'année en cours puis transmis au contrôle de légalité.

Après avoir entendu et débattu du budget annexe Assainissement de l'ordonnateur pour l'exercice 2026, et avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** les budgets primitifs, après présentation et un vote par chapitre budgétaire,
- **Autorise** le Maire, pour le budget annexe Assainissement, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - o Fonctionnement : 7,5 %,
  - o Investissement : 7,5 %.

.../...

**Budget Annexe Assainissement – Section de fonctionnement - Dépenses**

Chapitre	Budget 2026
Total 011 – Charges à caractère général	65 434,14 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 400,00 €
<b>Total général</b>	<b>76 834,14 €</b>

**Budget Annexe Assainissement – Section de fonctionnement - Recettes**

Chapitre	Budget 2026
Total 002 - Résultat d'exploitation reporté	47 034,14 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800,00 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>76 834,14€</b>

**Budget Annexe Assainissement – Section d'investissement - Dépenses**

Chapitre	Budget 2026
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800,00 €
Total 20 – Immobilisations incorporelles	30 000,00 €
Total 21 - Immobilisations corporelles	179 763,01 €
<b>Total général</b>	<b>217 563,01 €</b>

**Budget Annexe Assainissement – Section d'investissement - Recettes**

Chapitre	Budget 2026
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	206 163,01 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 400,00 €
<b>Total général</b>	<b>217 563,01 €</b>

**Vote**

Nombre de voix exprimé :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Extrait certifié conforme,  
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Géraldine PINSON LERAY



Le Secrétaire de séance,  
Yves TISSOT



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le
- la transmission au contrôle de légalité le

**29 AVR. 2026**

**29 AVR. 2026**